

4 HAW

SAS au capital social de 49.325 €
Siège social : 161 Bd du Montparnasse - 75006 PARIS
RCS PARIS 517 921 102

DECISIONS UNANIME DES ASSOCIES DE LA SOCIETE 4 HAW

EN DATE DU 30 JUIN 2025

LES SOUSSIGNES :

Monsieur Antoine PENOT
Né le 4 juillet 1980 à Valence (26)
Demeurant 161 boulevard du Montparnasse 75006 PARIS
Propriétaire de sept mille deux cents actions en pleine propriété..... 7.200

Monsieur Clément ROUCH
Né le 30 novembre 1981 à Toulouse (31)
Demeurant 16 rue Xara Baïta 64340 ASCAIN
Propriétaire de deux mille quatre-cent soixante-cinq actions en pleine propriété 2.465

Monsieur Yannis PENOT
Né le 5 avril 2014 en GRECE
Demeurant 161 boulevard du Montparnasse 75006 PARIS
Propriétaire de cent actions en pleine propriété 100

Monsieur Nikolas PENOT
Né le 25 avril 2016 en GRECE
Demeurant 161 boulevard du Montparnasse 75006 PARIS
Propriétaire de cent actions en pleine propriété 100

Seuls associés de la SAS 4 HAW, possédant l'intégralité des actions composant le capital social, soit 9865 actions.

Après avoir rappelé :

Que les associés ont convenu d'un commun accord de modifier la forme sociale de la société ;

Que toutes des conditions nécessaires à cette transformation sont remplies et que rien ne s'oppose en conséquence à la transformation de la Société en société à responsabilité limitée.

Prennent par les présentes les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Les associés soussignés, après avoir constaté que les conditions légales étaient réunies, décident à l'unanimité, en application des dispositions des articles L. 227-1 et suivants et L. 223-1 et suivants du Code de commerce, de transformer la Société en Société à Responsabilité Limitée à compter de ce jour.

Cette transformation régulièrement effectuée n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

La durée de la Société et son siège social ne sont pas modifiés.

Les associés soussignés décident d'ajouter à l'objet social l'activité de courtier de bateaux neufs ou d'occasion après le « 6°) » des statuts.

Son capital reste fixé à la somme de 49.325 euros. Il sera désormais divisé en 9865 parts sociales de 5 euros chacune, entièrement libérées, qui seront réparties entre les propriétaires actuels des actions, proportionnellement au nombre de leurs actions, à raison d'une part pour une action.

TROISIEME DECISION

En conséquence de la décision de transformation de la Société en Société à Responsabilité Limitée adoptée sous la résolution précédente, les associés soussignés adoptent article par article, puis dans son ensemble le texte des statuts de la Société sous sa nouvelle forme, dont un exemplaire a été signé par les associés soussignés et sera conservé dans les archives de la société.

QUATRIEME DECISION

Les associés soussignés, statuant aux conditions prévues par les nouvelles dispositions statutaires, nomment, pour une durée égale à la durée de la Société, en qualité de cogérants de la Société :

Monsieur Antoine PENOT,
Né le 4 juillet 1980 à Valence (26)
De nationalité française,
Demeurant 161 boulevard du Montparnasse 75006 PARIS

Et

Monsieur Clément ROUCH
Né le 30 novembre 1981 à Toulouse (31)
De nationalité française,
Demeurant 16 rue Xara Baïta 64340 ASCAIN

Conformément aux dispositions des nouveaux statuts, les cogérants assumeront, ensemble ou séparément, sous leur responsabilité, la gestion et la direction de la Société et représenteront celle-ci à l'égard des tiers.

Chacun des Gérants est investi dans les limites légales, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément à la collectivité des associés et dans les conditions énoncées dans les statuts.

Monsieur Antoine PENOT et Monsieur Clément ROUCH déclarent accepter les fonctions de cogérants et confirment qu'ils remplissent les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

CINQUIEME DECISION

Les associés soussignés décident que la durée de l'exercice en cours qui sera clos le 31 décembre 2025, n'a pas à être modifiée du fait de la transformation de la Société en Société à Responsabilité Limitée.

Les comptes de cet exercice seront établis, présentés et contrôlés dans les conditions fixées par les nouveaux statuts et les dispositions du Code de commerce relatives aux sociétés à Responsabilité Limitée.

Le Président de la Société sous sa forme par actions simplifiée présentera à l'Assemblée Générale des associés qui statuera sur ces comptes, un rapport rendant compte de sa gestion pendant la période comprise entre le premier jour dudit exercice et celui de la transformation.

Ce rapport sera communiqué aux associés dans les conditions fixées par le Code de commerce et les nouveaux statuts.

L'Assemblée Générale des associés statuera sur ces comptes conformément aux règles fixées par les nouveaux statuts et les dispositions du Code de commerce relatives aux sociétés à Responsabilité Limitée. Elle statuera également sur le quitus à accorder au Président de la Société sous son ancienne forme.

Les bénéfices de l'exercice en cours seront affectés et répartis entre les associés suivant les dispositions statutaires de la Société sous sa forme de société à Responsabilité Limitée.

Les fonctions de Président et de Directeur Général prennent fin à compter de ce jour, sous réserve de la nécessité pour le Président d'établir un rapport de gestion.

SIXIEME DECISION

Les associés soussignés, comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, constatent que la transformation de la Société en société à Responsabilité Limitée est définitivement réalisée.

SEPTIEME DECISION

Les associés soussignés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Fait en deux exemplaires originaux dont un sera reporté sur le registre des assemblées et un sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce.

Monsieur Antoine PENOT
«lu et approuvé – bon pour acceptation
des fonctions de Gérant »

DocuSigned by:

26A14F8207D841B...

Monsieur Clément ROUCH
«lu et approuvé – bon pour acceptation
des fonctions de Gérant »

Signé par :

1E28B0865A70417...
Paraphe DS


Monsieur Yannis PENOT
Représentée par ses parents ayant
l’administration légale pure et simple

Signé par :

Anastasia ILOPOULOU

465B92DE9FC64E2...

DocuSigned by:

Antoine Penot

26A14F8207D841B...

Monsieur Nikolas PENOT
Représentée par ses parents ayant
l’administration légale pure et simple

DocuSigned by:

Antoine Penot

26A14F8207D841B...

Signé par :

Anastasia ILOPOULOU

465B92DE9FC64E2...